

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS "DEMAIN BY YNOV" – SOPHIA YNOV CAMPUS – 2025

ARTICLE I : L'ORGANISATEUR

SOPHIA YNOV CAMPUS, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros (888 444 163 RCS Grasse), dont le siège est situé Place Sophie Laffitte à Valbonne (06560), organise un jeu concours sur Instagram intitulé "Imagine ton univers digital futuriste", destiné à promouvoir l'innovation et la créativité chez les étudiants.

ARTICLE II : OBJECTIF DU CONCOURS

Le concours a pour objectif d'inciter les étudiants à exprimer leur vision d'un univers digital futuriste à travers divers médias créatifs, en lien avec leur domaine d'étude, et de mettre en valeur les talents émergents au sein de l'école.

ARTICLE III : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu concours est ouvert du 1^{er} au 31 mars 2025 à tous les étudiants, qu'ils soient actuellement inscrits (internes) ou envisagent de s'inscrire (externes) à SOPHIA YNOV CAMPUS, à condition qu'ils soient âgés de moins de 26 ans.

Pour participer, les étudiants doivent :

1. Soumettre un rendu créatif selon les spécifications de leur spécialité (voir article IV).
2. S'abonner au compte Instagram [@sophiaynovcampus](https://www.instagram.com/sophiaynovcampus).
3. Liker la publication annonçant le concours et le partager en story.

ARTICLE IV : DESCRIPTION DES RENDUS PAR FILIÈRE

- **Animation 3D et Jeux vidéo** : Création 3D élément jeu vidéo (personnage, objet ou décors).
- **Audiovisuel** : Mini-vidéo (30 secondes maximum) réalisée avec un smartphone en 9:16 (vertical).
- **Création & Digitale Design** : Création d'un visuel (affiche ou infographie créative) au format 4:5 pour Instagram.
- **Architecture d'intérieur** : Création d'un Croquis d'un espace ou mobilier.

Le dépôt du rendu devra être effectué avant le 28 février 2025 à 23h59 via le lien de dépôt

<https://ynov.fromsmash.com/request/2LoOpsmQ19-cd> sur le site internet

<https://www.ynov.com/campus/sophia>, en incluant :

- NOM Prénom

- Pseudo Instagram
- Le domaine choisi
- Une brève description en quelques lignes.

ARTICLE V : JURY ET SÉLECTION

Un jury composé d'un représentant du pôle communication de SOPHIA YNOV CAMPUS, du directeur et chef d'établissement et du référent de la filière concernée évaluera les créations basées sur l'originalité, la qualité technique et l'adéquation avec le thème « Demain ».

Un gagnant par filière sera choisi et annoncé le 10 avril 2025.

ARTICLE VI : PRIX

Chaque gagnant recevra un prix en fonction de sa spécialité :

- **Animation 3D et Jeux Vidéo** : Carte graphique.
- **Audiovisuel** : Stabilisateur smartphone.
- **Création digitale Design** : Tablette graphique.
- **Architecture d'intérieur** : Imprimante 3D et filaments.

ARTICLE VII : RESPONSABILITÉS

L'organisateur prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le présent règlement.

Il ne pourra être tenu pour responsable si le présent concours devait être modifié, reporté, annulé même sans préavis, pour quelque raison que ce soit.

L'organisateur se réserve la faculté d'interrompre le concours, d'en décaler la période de déroulement à tout moment et sans préavis.

ARTICLE VIII : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 sur la protection des données personnelles et de la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participants à ce concours reconnaissent avoir été informés de la finalité de la collecte, du traitement effectué, de la durée de conservation de leurs données et des droits dont ils bénéficient, à savoir un droit d'accès, d'opposition pour des raisons tenant à leur situation particulière, de rectification, de limitation, de portabilité et d'effacement des données qui les concernent. Toutes ces informations figurent sur le site internet www.ynov.com, ainsi qu'à l'adresse suivante : <https://privacy.ynov.com/policy>.

Pour exercer leurs droits, la demande peut être adressée à tout moment en joignant la copie d'une pièce d'identité en cours de validité soit :

- par courrier à l'adresse suivante : YNOV CAMPUS - Service Juridique - 3-5 Allée des Acacias - Immeuble la Tour - 33700 MERIGNAC,
- par le biais du formulaire en ligne mis à disposition sur le lien suivant : <http://privacy.ynov.com/>,
- par email à l'adresse suivante : dpo@ynov.com.

Toutes ces informations figurent sur le site internet www.ynov.com, ainsi qu'à l'adresse suivante : <https://privacy.ynov.com/policy>.

ARTICLE IX : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est publié sur le site de SOPHIA YNOV CAMPUS disponible à l'adresse suivante : <https://www.ynov.com/campus/sophia> et relayé sur les pages de ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn, Tiktok).

Aucun renseignement ne sera communiqué par téléphone.

L'organisateur se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement, sous réserve d'en publier les nouvelles dispositions.

Il se réserve le droit de prolonger, écourter ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune.

ARTICLE X : LITIGES Le présent règlement est régi par la loi française. Tout litige non résolu à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.